

DÉLIBÉRATION N° 15/167

Séance du mardi 15 septembre 2015

Approbation de l'avenant n°2 à La Convention d'Aménagement et d'Exploitation de la 4^{ème} travée

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 15 septembre 2015,

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu l'article 9.8° du décret susvisé,

Vu la délibération 08/09 du Conseil d'Administration de la Cité des sciences et de l'industrie du 17 septembre 2008 approuvant la convention d'Aménagement et d'Exploitation de la 4^{ème} travée,

Vu la délibération 12/69, du Conseil d'Administration de l'Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuvant avenant n° 1 de la convention d'Aménagement et d'Exploitation de la 4^{ème} travée,

Vu le rapport du président,

DECIDE

D'approuver l'avenant n°2 à la convention du 20 octobre 2008 portant Aménagement et Exploitation de la 4^{ème} travée de la Cité des sciences et de l'industrie par la SCI Vilette et d'autoriser le président à signer ledit avenant n°3.

Fait à Paris,
Le 15 septembre 2015

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart